

## La raison de notre espérance

# Introduction à la Confession de foi des Pays-Bas

1. Croire et confesser
2. Le contexte historique
3. Guy de Brès
4. La rédaction et le but
5. Le contenu

La très belle Confession de foi des Pays-Bas fut écrite en français en 1561 par Guy de Brès, un réformateur qui œuvra énergiquement au service de la Parole de Dieu aux Pays-Bas, en Belgique et dans le nord de la France.

### 1. Croire et confesser

Une confession de foi n'est pas un texte théologique froid et abstrait écrit par des spécialistes renfermés dans leur tour d'ivoire. Une confession de foi est un témoignage de la foi vivante et vibrante du peuple de Dieu engagé au milieu du combat pour la foi qui se déroule dans ce monde. L'auteur de la Confession des Pays-Bas a écrit ce précieux document avec son propre sang. Il a écrit non seulement ce qu'il croyait personnellement, mais il a aussi résumé la foi de ses frères et sœurs qui avaient reçu le message de l'Évangile de la grâce et qui vivaient ce même combat avec lui.

La confession de foi de Guy de Brès est si bien écrite qu'elle est devenue la confession de foi officielle de nombreuses Églises réformées dans le monde. L'article premier commence par ces mots : « *Nous croyons tous du cœur et confessons de la bouche...* » Cette déclaration nous rappelle cette parole apostolique :

« *Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. Car en croyant du cœur on parvient à la justice, et en confessant de la bouche on parvient au salut* » (Rm 10.9-10).

Ce que les croyants régénérés par le Saint-Esprit croient dans leur cœur, ils sont appelés à le confesser de leur bouche devant les hommes. Une telle prise de position publique comporte toutefois des risques pour ceux qui la confessent...

### 2. Le contexte historique

Au 16<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas comprenaient la Hollande et la Belgique actuelles ainsi que le nord de la France et le Luxembourg. On y parlait diverses langues, y compris le français. Charles Quint était le

roi d'Espagne et l'empereur du Saint-Empire romain germanique (de 1519 à 1555). Il était à ce titre souverain sur les Pays-Bas qui faisaient alors partie du Saint-Empire romain, avant que les Pays-Bas ne soient rattachés à la couronne espagnole et légués à son fils Philippe II en 1555. Charles Quint avait l'ambition d'exercer une monarchie universelle, mais sous son règne, voilà que la Réforme éclata, déchirant profondément l'Europe. Ce roi puissant instaura l'Inquisition, avec la bénédiction du pape, pour purger son empire — notamment les Pays-Bas — des « sectes » non catholiques romaines et des anabaptistes radicaux qui refusaient de se soumettre aux autorités civiles. Charles V interdit aux gens de parler de la foi ou de distribuer de la documentation protestante, de faire des remarques insultantes sur les images de Dieu, sur la dévotion à la vierge Marie ou sur le culte rendu aux saints. Les contrevenants étaient torturés et mis à mort. En 1556, son fils Philippe II, roi d'Espagne, lui succéda et persécuta les hérétiques avec encore plus de zèle. Les Églises réformées subirent alors des persécutions inimaginables. Malgré tout, le message de l'Évangile se propagea et reçut bon accueil chez un grand nombre de personnes.

### 3. Guy de Brès

En 1522, une dame qui habitait le village de Bray (de la Région wallonne de la Belgique) fut bouleversée par le message d'un prédicateur. Elle se mit à prier pour le bébé qu'elle portait en elle, pour qu'il devienne lui aussi prédicateur de la Parole de Dieu. Le Seigneur entendit cette prière. Ce bébé qu'elle portait était Guy de Brès (ou de Bray). Né en 1522 à Mons, près de Bray, Guy grandit dans une famille catholique romaine pieuse. Il se convertit vers l'âge de vingt-cinq ans. Trois fois, il dut s'exiler pour fuir la persécution : d'abord à Londres (1547-1552), où il fit la connaissance d'autres réformateurs réfugiés, puis à Genève (1556-1559), où il étudia sous Jean Calvin et Théodore de Bèze, puis pendant encore cinq ans dans différentes villes (1561-1566). Entre ces exils, de Brès devint pasteur et œuvra pour établir et fortifier les Églises réformées dans le sud des Pays-Bas.

Guy de Brès est l'auteur du livre *Le bâton de la foi*, qui avait pour but de montrer que c'est l'Église réformée qui est en continuité avec l'Église ancienne et non l'Église romaine. Il a aussi écrit *La racine*, qui réfute les erreurs des anabaptistes et qui explique qu'il ne faut pas confondre les Églises réformées avec les anabaptistes insoumis aux autorités. Le même souci de rejeter les erreurs catholiques romaines et anabaptistes se retrouve dans sa confession de foi. Par son exemple, son courage et ses enseignements, Guy de Brès a beaucoup contribué à fortifier ses frères et à leur donner le même courage de confesser ouvertement leur foi devant les hommes, en dépit du prix à payer pour ce « crime ».

En avril 1567, Guy de Brès fut finalement arrêté et mis en prison. Pendant son emprisonnement, il écrivit à sa femme Catherine Ramon une magnifique lettre d'adieux et d'encouragement, dont voici des extraits<sup>1</sup>.

« Ma chère épouse bien-aimée et ma sœur dans le Seigneur Jésus-Christ. [...] Souviens-toi que je ne suis pas tombé aux mains de mes adversaires simplement par

<sup>1</sup> On pourra consulter la lettre complète, avec une introduction et un commentaire, dans l'article intitulé *Lettre de Guy de Brès à son épouse Catherine Ramon*.

*hasard, mais par la providence de mon Dieu qui contrôle et gouverne toutes choses. [...] Dieu m'a maintenant tendu la main pour me recevoir dans son Royaume béni. Je le verrai avant toi et, lorsqu'il plaira au Seigneur, tu me suivras. Cette séparation n'est pas pour toujours. [...] Cette terre n'est pas notre habitation, c'est le ciel. [...] C'est pourquoi nous désirons notre véritable pays qui est le ciel. [...] Je prie, ma chère bien-aimée, que tu trouves consolation à méditer ces choses. Considère l'honneur que Dieu t'a fait en te donnant un mari qui n'était pas seulement un ministre du Fils de Dieu, mais aussi quelqu'un tellement estimé par Dieu qu'il a été jugé digne de porter la couronne du martyr. [...] Depuis mon emprisonnement, j'ai grandi et j'ai appris davantage que durant tout le reste de ma vie. Je suis à une très bonne école. Le Saint-Esprit me soutient continuellement et m'enseigne à me servir des armes dans ce combat. De l'autre côté, Satan, l'adversaire de tous les enfants de Dieu, rôde comme un lion rugissant. Il m'entoure continuellement et cherche à me faire du mal, mais celui qui a dit : "Prenez courage, moi, j'ai vaincu le monde" (Jn 16.33) me rend victorieux. Je vois déjà le Seigneur écraser Satan sous mes pieds et je sens la puissance de Dieu agir dans ma faiblesse. »*

Le 31 mai 1567, il fut pendu sur la place publique. Juste avant sa mise à mort, il dit aux autres prisonniers :

*« Mes frères, je suis condamné à mort aujourd'hui pour la doctrine du Fils de Dieu. À lui soit la louange! Je n'aurais jamais pensé que Dieu aurait pu me faire un tel honneur. »*

Puis sur l'échafaud, il dit au peuple : *« Ayez du respect pour le magistrat qui fait ce qui lui est demandé. »*

#### **4. La rédaction et le but**

En 1561, un certain nombre de réformés chantèrent publiquement des Psaumes dans les rues de Tournai en Belgique. Malgré le fait que l'événement se fût déroulé pacifiquement, il eut pour effet de provoquer la colère des autorités. Il était interdit de chanter les Psaumes. Cet incident eut comme conséquence qu'un nombre encore plus grand de protestants furent arrêtés et accusés. En 1561, Guy de Brès écrivit un petit livret, qui était sa confession de foi personnelle. Il voulait par là protester contre l'oppression cruelle du gouvernement catholique romain et prouver aux persécuteurs que les adhérents à la foi réformée n'étaient pas des rebelles ni des hérétiques, comme on les en accusait, mais de véritables chrétiens fidèles à la Parole de Dieu, respectueux de la loi, de l'ordre et de l'autorité civile.

Une copie de la confession fut envoyée au roi Philippe II au cours de l'année suivante. Une lettre fut également envoyée dans laquelle tous les requérants déclaraient qu'ils étaient prêts à obéir au gouvernement dans tout ce qui avait égard à la loi. Ils ajoutaient toutefois courageusement qu'ils *« offriraient leurs dos aux fouets, leurs langues aux couteaux, leurs bouches aux bâillons et leurs corps entiers au feu »* plutôt que de renier les vérités exprimées dans la confession. Le but d'assurer la protection contre la persécution ne fut pas atteint immédiatement. Tout comme des milliers d'autres personnes de son temps, Guy de Brès paya chèrement de sa vie sa foi en Jésus-Christ qu'il confessait

joyeusement. Son œuvre persista toutefois à travers les siècles et elle continue de nous encourager aujourd'hui à confesser courageusement notre foi devant les hommes.

## 5. Le contenu

Guy de Brès rédigea sa confession en se basant en partie sur la Confession de foi de La Rochelle — confession de foi des Églises réformées en France, écrite principalement par Jean Calvin et publiée deux ans plus tôt (1559). Le plan des deux confessions est assez semblable et plusieurs articles se ressemblent. Cependant, l'œuvre de Guy de Brès n'est pas une simple révision de l'œuvre de Calvin, mais bien une composition indépendante. Son texte est d'ailleurs plus complet que celui de La Rochelle. Guy de Brès s'inspira également de la Confession de foi de Théodore de Bèze, qu'il connut aussi à Genève, mais, encore là, sa propre composition s'en distingue à plusieurs égards.

La Confession des Pays-Bas, qui contient 37 articles, est composée de façon rigoureuse et systématique et nous présente les principaux éléments des doctrines bibliques :

- Dieu et sa révélation (articles 1 à 11)
- L'homme, sa création et sa corruption (articles 12 à 15)
- Jésus-Christ et le salut qu'il a accompli (articles 16 à 26)
- L'Église et la sanctification (articles 27 à 36)
- Le jour du jugement (article 37)

Ce document confessionnel constitue l'un des plus beaux résumés des merveilleuses doctrines bibliques que tout chrétien est appelé à confesser devant Dieu et devant les hommes. Nous prions que cette confession soit encore utile pour instruire solidement et encourager puissamment les chrétiens d'aujourd'hui et des générations à venir. Que le Seigneur fortifie notre foi dans nos cœurs et qu'il nous donne, à nous aussi, la force et le courage de la confesser joyeusement devant les hommes, quel qu'en soit le prix.

---

**Paulin Bédard**, pasteur

*La raison de notre espérance*, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))